



COMMUNE

DE

# DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2022-56

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « GRAMARI – Passy, PAE Mont-Blanc – 146 Avenue des Râches, 74190 PASSY » en date du 19 juillet 2022 afin de réglementer la circulation sur la Route du Petit Bois pour lui permettre de procéder au remplacement de la borne GRFC ENEDIS située au 1466 Route du Petit Bois ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

## ARRETE :

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Dans la période comprise entre le 25 juillet 2022 au 2 août 2022 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route du Petit Bois entre le numéro de voirie n°1410 et le numéro de voirie n° 1496.

### **Article 2 :**

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

### **Article 3 :**

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Gramari - Passy »**.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera **affiché sur place par l'entreprise « Gramari - Passy »**.

### **Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

### **Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « **Gramari - Passy** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 21 juillet 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/07/2022

Télétransmis Sous-préfecture le 22/07/2022



Le Maire,

Stéphane ALLARD